



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les techniciens biomédicaux et le Ségur de la santé

Question écrite n° 43469

Texte de la question

Mme Sophie Mette interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance du métier de technicien biomédical. Mme la députée a elle-même été interpellée par certains d'entre eux, qui regrettent de n'avoir pas été mentionnés dans les mesures - inédites et très positives - induites par le Ségur de la santé. Il s'agit pourtant de professionnels diplômés et qualifiés travaillant quotidiennement auprès des soignants, toutes catégories confondues. Avec l'arrivée de la pandémie en France, les services biomédicaux ont été mobilisés constamment et intensément. Chaque semaine, ils ont dû faire état auprès des ARS des équipements pouvant être utilisés et les préparer, mettre en place le matériel neuf, s'adapter encore et encore. Ils assurent également la maintenance préventive et curative ainsi que la formation à l'emploi des nombreux équipements auprès des soignants. Elle lui demande s'il est prévu de les faire bénéficier de mesures semblables à celles prévues pour les soignants dans le cadre du Ségur de la santé.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43469

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 janvier 2022](#), page 144

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)